la LETTRE d'Information
DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA MARTINIQUE

Info POINT Fédé
N° 36 - Janvier 2017

Obtention par la FREDON Martinique de l'agrément CAC Agrumes

En 2012, la FREDON Martinique a hérité du parc à bois du CIRAD, une collection de 12 espèces et de 40 variétés d'agrumes maintenues sous des serres insect-proof. Entre 2012 et 2015, la FREDON Martinique a entrepris des travaux de rénovation de ces serres et a créé des blocs d'amplification pour la production de greffons à destination des pépinières de diffusion. Face à l'émergence de nouvelles maladies telles que le HLB et le chancre citrique, la sécurisation de la production s'est poursuivie en 2016 avec l'application des règles de culture décrites dans son manuel de gestion d'une pépinière de greffons d'agrumes à la norme « Conformité Agricole Communautaire (CAC) ».

L'agrément CAC ?

Suite à l'audit réalisé par le Service Officiel de Contrôle et de certification (SOC) en décembre 2016, la FREDON Martinique a obtenu l'agrément CAC pour sa production de greffons d'agrumes. Délivré pour la 1ère fois à la Martinique, cet agrément certifie que la FREDON Martinique respecte les exigences définies par les règlements techniques et le cahier des charges en vigueur.

Les exigences de la norme

La norme CAC repose sur les principes suivants : conformité variétale, qualité physiologique, qualité sanitaire, prophylaxie, traçabilité et autocontrôle. Ainsi, un greffon transmis à un pépiniériste possède une garantie quant à son origine. De plus, il est certifié indemne de maladies et est physiologiquement prêt à être greffé. Les mesures destinées à prévenir l'apparition et la propagation des maladies et ravageurs sont omniprésentes à chaque étape de la production de greffons. Toutes les opérations sont enregistrées : il est ainsi possible de tracer l'historique du greffon jusqu'à son pied d'origine. Enfin, le respect du cahier des charges est régulièrement contrôlé en interne.

Des pépiniéristes ont d'ores et déjà exprimé leur souhait d'appliquer la réglementation norme CAC afin de sécuriser la production d'agrumes dans son ensemble à la Martinique.

Bénédicte PAGET
Projet Diversification fruitière, RITA, PDRM

B. PAGET

Sommaire

Obtention par la FREDON Martinique de l'agrément CAC Agrumes P.1

Le conseil agricole par la FREDON Martinique en 2017 ..... P.2

Les pollinisateurs, petits ouvriers des vergers ! P.3

La CACEM reçoit ses trois feuilles, plus haut niveau de la Charte d'entretien des espaces publics P.4

Infos pratiques P.4

Le Mot du Président

La tempête Matthew et les pluies qui l'ont succédée plongent l'agriculture martiniquaise et particulièrement le monde du végétal dans une situation difficile. On doit s'attendre également à une explosion des problèmes phytosanitaires. La FREDON Martinique a les ressources techniques nécessaires pour y faire face tout en poursuivant ses missions de plus en plus nombreuses.

En 2016, nous avons lancé un certain nombre de chantiers qui par leur développement contribueront à changer nos pratiques agricoles. Je pense particulièrement à la production à grande échelle des auxiliaires dès le début de l'année mais aussi à la vulgarisation de la mycorhization pour l'amélioration des rendements chez nos agriculteurs.

Nous poursuivons à travers nos différents projets notre objectif qui est la réduction des produits phytopharmaceutiques pour les filières de diversification et les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI).

Souhaitons pour 2017 une bonne année pour nos agriculteurs et leurs familles.

José MAURICE

www.fredon972.org

Le Conseil agricole par la FREDON Martinique en 2017

A compter de 2017, les modalités de l'accompagnement technique agricole évoluent en Martinique. La FREDON Martinique inaugure ainsi son service de conseil agricole et se tient à la disposition de tous les agriculteurs de l'île pour répondre à leurs demandes techniques concernant :

- La gestion intégrée des ennemis des cultures ;
- La gestion de l'enherbement.

Ces prestations individuelles visent à répondre au besoin exprimé à partir du diagnostic réalisé avec un conseiller sur son exploitation. L'agriculteur conseillé peut bénéficier de visites complémentaires pour être accompagné dans la mise en œuvre sur son exploitation des recommandations formulées.

Les conseils en gestion intégrée des ennemis des cultures permettent d'aller plus loin qu'un simple diagnostic phytosanitaire en proposant une stratégie de lutte personnalisée tenant compte des contraintes de l'exploitation et du système de culture mis en œuvre. Comme dans toutes les actions menées par la FREDON Martinique, les solutions permettant de limiter l'usage de produits phytosanitaires sont privilégiées dans le cadre des conseils dispensés.

De la même façon, les conseils délivrés en gestion de l'enherbement visent à optimiser les pratiques de désherbage au sein de l'exploitation en privilégiant les pratiques permettant de limiter le recours aux herbicides. A partir des références techniques locales existantes, un plan général de désherbage pourra être proposé. Il pourra inclure des méthodes alternatives innovantes telles que les associations cultures-élevage, le paillage, les plantes de couverture ou encore le petit matériel de désherbage.

Enfin, ce service de conseil agricole permet de mettre à la disposition de l'ensemble des agriculteurs martiniquais les documents développés par la FREDON Martinique et l'expertise technique acquise par ses agents dans ses principaux domaines de compétences.

Rémi PICARD,
« Service de Conseil Agricole », Appel à projet ODEADOM

La Clinique du Végétal®

L'identification d'un problème phytosanitaire est la première étape vers sa résolution. La FREDON Martinique dispose d'une unité de diagnostic appelée « Clinique du Végétal® » proposant aux agriculteurs, jardiniers amateurs et techniciens agricoles la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire des maladies, ravageurs et problèmes non parasitaires des végétaux.

Aussi, si vous êtes confrontés à un problème phytosanitaire, vous pouvez apporter un échantillon de plante atteinte à la FREDON Martinique pour diagnostic. Pour effectuer un diagnostic fiable, il est important :

- D'apporter un échantillon entier, frais (moins de 24 h), ni trop desséché, ni trop nécrosé, fermé dans un contenant hermétique.
- De disposer des informations sur le végétal lors de votre arrivée (plantation, conditions culturales, symptômes, produits phytosanitaires utilisés,...).

Après réception, l'échantillon fera l'objet d'une analyse qui peut prendre jusqu'à 3 semaines pour certaines maladies. Un compte-rendu sur l'identification du problème phytosanitaire sera rédigé. Des conseils pour corriger ce problème à l'aide de méthodes de lutte respectueuses de l'environnement seront également proposés.

Ce service de diagnostic et de conseils est payant. Rapprochez-vous du secrétariat de la FREDON Martinique pour plus d'informations (05 96 73 58 88).

Observation d'un échantillon à la loupe binoculaire

FREDON Martinique

Les pollinisateurs, petits ouvriers des vergers !

E.DUMBARDON-MARTIAL

Vonvon (Xylocopa fimbriata) butinant une fleur de maracudja

Les pollinisateurs, des alliés de la production agricole :

Agrumes, goyaves, maracudjas, abricot pays ... Plus de 15 000 tonnes de fruits et légumes sont produites et commercialisées chaque année en Martinique (Agreste, 2015, Memento de la statistique agricole). Une grande partie de cette production dépend du service rendu par les pollinisateurs. En effet, en se nourrissant du nectar et du pollen des fleurs, ces animaux transportent le pollen produit par les organes mâles des fleurs (les étamines) vers les organes femelles (les pistils) d'une autre fleur. Ils favorisent ainsi la fécondation et donc la formation des fruits.

Ces pollinisateurs jouent un rôle prépondérant dans la production agricole mondiale puisque 87 % des cultures dans le monde dépendent de la pollinisation animale. En Martinique, la valeur économique du service de pollinisation est estimée à 8,2 millions d'euros en 2010, pour une production agricole totale valant 107,5 millions d'euros (EFESE, 2016, Le service de pollinisation).

En garantissant en partie la quantité et la qualité des fruits et légumes produits, ces « petites bêtes » sont de véritables alliés des arboriculteurs et des maraichers de Martinique. Il est donc important de les préserver et de les favoriser dans les zones agricoles. C'est pourquoi la FREDON Martinique mène actuellement un projet pluriannuel « Apiculture, Agriculture et Environnement » qui vise à élaborer un système associant l'apiculture et l'arboriculture fruitière tout en favorisant les pollinisateurs sauvages.

A chaque culture fruitière ses pollinisateurs !

Mais attention, ces animaux ne sont pas tous de « supers » pollinisateurs pour toutes les cultures fruitières ! Il existe une grande diversité de pollinisateurs et ces derniers appartiennent à différents groupes : insectes (abeilles, mouches, papillons, coléoptères), oiseaux et plus rarement mammifères. Selon leur morphologie, leur taille et leur comportement, ils vont être plus ou moins efficaces en fonction de la forme, la taille et la structure de la fleur et vont butiner principalement certaines cultures.

En Martinique, on trouve plusieurs espèces d'abeilles. La plus connue, l'abeille domestique est très abondante en raison de son mode de vie en colonie. Elle butine de nombreuses cultures fruitières telles que l'abricot pays, les agrumes, la goyave, la noix de coco, la carambole, la pomme d'eau, la quenette mais aussi la noix de cajou, le longane, le pitaya et le ramboutan. Les autres espèces, dites « abeilles sauvages », sont plus ou moins spécialisées et peuvent être observées sur quelques unes des cultures précédentes (abricot pays et goyave par exemple). Quelques abeilles sauvages assurent à elles seules la pollinisation de certaines cultures. C'est le cas du « vonvon » (*Xylocopa fimbriata*) qui est le seul animal à assurer la pollinisation des passiflores (maracudja, pomme liane et barbadine).

Les mouches forment un groupe très diversifié et seules quelques familles jouent le rôle de pollinisateurs. Elles sont notamment très importantes pour la pollinisation du cacaoyer, de l'avocatier et du manguier.

Cette remarquable diversité des pollinisateurs contribue donc à maintenir la production agricole et la sécurité alimentaire en Martinique.

Chloé PIERRE,
Apiculture, Agriculture et Environnement
PDRM

FREDON Martinique

C. PIERRE

Abeille sur une fleur d'abricot pays

La CACEM reçoit ses trois feuilles, plus haut niveau de la CEEP

Le 12 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a été labellisée au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics (CEEP) grâce à l'investissement et aux efforts conjugués des agents des services Régie Accotements et Gestion Propreté Urbaine. En effet, depuis 2011, ces deux services ont volontairement choisi d'entretenir les voiries et espaces publics sans utiliser de produits phytopharmaceutiques. Cette décision a été accueillie favorablement par la CACEM d'autant plus que celle-ci s'est inscrite, depuis sa création, dans une stratégie globale de développement durable.

C'est ainsi qu'entre 2014 et 2016, elle a pu bénéficier de l'opération de réduction et de sécurisation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en Zones Non Agricoles et de la promotion de la CEEP mis en place par la FREDON Martinique. Ce projet a pour but de les inscrire dans une démarche « Zéro pesticides », de sensibiliser les agents aux risques et impacts liés à l'utilisation de ces produits, et de leur présenter différentes méthodes alternatives à leur utilisation dans les espaces publics.

La finalité de ce projet est d'aider des collectivités comme la CACEM à trouver des méthodes alternatives adaptées à leurs besoins et de répondre aux exigences de la législation qui, depuis 1er janvier 2017, interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics. Ce projet a également répondu aux objectifs du Contrat de Baie de Fort-de-France dont la finalité est de reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant. Par ce label, la CACEM s'est aussi engagée à :

- préserver la santé de ses administrés,
- à montrer l'exemple et à inciter ses communes membres à s'associer à sa démarche,
- à sensibiliser ses administrés sur la question des pesticides,
- à valoriser les efforts des services des espaces verts.

Le partenariat avec la CACEM démontre l'intérêt de ce projet et la nécessité de l'étendre sur l'ensemble du territoire.

Vaïola OSNE,
Opération de réduction et de sécurisation de l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

Utilisation d'un désherbeur thermique

V. Osne

Directeur de publication : José MAURICE
Comité de rédaction : Michel ALCINDOR, Denise DUFEAL, Malika LAMIEN, Teddy OVARBURY, Bénédicte PAGET, Chloé PIERRE, Caroline SYLVANIELO
Crédit photos : FREDON Martinique
Conception - réalisation : Autrevue - 0696 28 20 12
Contact : FREDON, Route du lycée agricole, Croix Rivail, 97224 DUCOS, Tél : 0596 73 58 88 contact@fredon972.org

Infos Pratiques

Programme JAFA

Les jardiniers amateurs qui le souhaitent peuvent faire procéder à l'analyse de leur sol pour la recherche des organochlorés (chlordécone, HCH-bêta). Ils bénéficient toujours de la gratuité des analyses dans le cadre du programme JAFA de l'ARS. Contactez la FREDON au 0596 73 58 88.

Séminaire AgroEcoDom

Des rencontres inter-DOM pour la promotion de pratiques agro-écologiques ont eu lieues du 5 au 9 décembre 2016 en Martinique. Ce séminaire organisé par le Cirad a notamment permis aux acteurs RITA (Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole) des 5 DOM de se rencontrer et de partager leur expérience.

Signature du Contrat de rivière du Galion

Le bassin versant de la rivière du Galion concerne 4 communes (le Gros-Morne, Sainte-Marie, le Robert et La Trinité). C'est l'aboutissement de nombreuses démarches. La signature des 48 membres et partenaires du Contrat de rivière du Galion a eu lieu le 15 décembre 2016. L'engagement pris constitue une étape majeure dans le cheminement de ce projet ambitieux, ayant pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau de la rivière du Galion.

Salon International de l'Agriculture

Le Salon International de l'Agriculture se tiendra du samedi 25 février au dimanche 5 mars 2017 au Parc des Expositions (Porte de Versailles, Paris).